



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE



Règlement des épreuves d'élevage 2020

Saut d'obstacles

Avec rectificatifs applicables au 1^{er} janvier 2020

Avec rectificatifs au 15/05/2020

Avec rectificatifs au 29/05/2020

Avec rectificatifs au 08/06/2020

Avec rectificatifs au 22/06/2020

Avec rectificatifs au 02/07/2020

Avec rectificatifs au 15/07/2020

Société Hippique Française

261 rue de Paris

93 100 MONTREUIL

www.shf.eu

Secrétariat technique :

01.53.59.31.35 / 01.53.59.31.39

E-mail: contact@shf.eu

SOMMAIRE

5. ÉPREUVES D'APTITUDE AU SAUT D'OBSTACLES

51 PARTICIPATION DES JEUNES CHEVAUX	4
51.1 LE CYCLE CLASSIQUE	4
51.1.1 <i>Circuit de Formation</i>	4
51.1.2 <i>Circuit de Qualification</i>	4
51.2 LE CYCLE LIBRE	5
51.3 ALTERNANCE CYCLE LIBRE – CYCLE CLASSIQUE	5
51.4 NOMBRE D'ÉPREUVES AUTORISÉES PAR JOUR ET PAR CONCOURS	5
51.4.1 <i>Cycle Classique</i>	5
51.4.2 <i>Cycle Libre</i>	6
52 QUALIFICATION DES CAVALIERS	6
52.1 LES CONDITIONS DE PARTICIPATION DU CAVALIER	6
52.2 TENUE ET PROTECTION DU CAVALIER	6
53 CONDITIONS D'ORGANISATION	7
53.1 JURY, COMMISSAIRE AU Paddock ET CHEF DE PISTE	7
53.1.1 <i>Epreuves régionales de Cycle Classique Label</i>	7
53.1.2 <i>Epreuves régionales de Cycle Libre</i>	7
53.2 ORDRE DE PASSAGE	7
53.3 PROCEDURES DE CHANGEMENT D'ÉPREUVE	8
53.3.1 <i>Vers un niveau inférieur</i>	8
53.3.2 <i>Vers un niveau supérieur</i>	8
53.4 PROCEDURES DE RATTRAPAGE SUR LES ÉPREUVES REGIONALES SHF-VIDEO	8
53.5 BAREMES D'ÉPREUVE	8
53.6 PARTICULARITES DU JUGEMENT DES ÉPREUVES D'ÉLEVAGE	9
53.6.1 <i>Généralités</i>	9
53.6.2 <i>Dérogation du règlement de saut d'obstacles de la F.F.E.</i>	9
53.6.3 <i>Franchissement de la ligne de départ</i>	9
54 EMBOUCHURES, ENRENELEMENTS ET HARNACHEMENTS	9
54.1 EMBOUCHURES	9
54.1.2 <i>Muserolles</i>	10
54.2 ENRENELEMENTS	10
54.2.1 <i>Martingales</i>	10
54.2.2 <i>Rênes allemandes et gogues commandés</i>	10
54.2.3 <i>Rênes auxiliaires</i>	10
54.3 PROTECTIONS	10
54.4 BONNETS	11
55 ÉPREUVES REGIONALES DU CYCLE CLASSIQUE	12
55.1 FORMATION 1	12
55.1.1 <i>Conditions d'admission aux épreuves régionales</i>	12
55.1.2 <i>Déroulement</i>	12
55.1.3 <i>Classement et Primes</i>	12
55.2 FORMATION 2	12
55.2.1 <i>Conditions d'admission aux épreuves régionales</i>	12
55.2.2 <i>Déroulement</i>	13
55.2.3 <i>Classement et Primes</i>	13

55.3	FORMATION 3	13
55.3.1	<i>Conditions d'admission aux épreuves régionales</i>	13
55.3.2	<i>Déroulement</i>	14
55.3.3	<i>Classement et Primes</i>	14
55.4	4 ANS QUALIFICATION	15
55.4.1	<i>Epreuves régionales de Saut d'obstacles 4 ans Qualification</i>	15
55.4.2	<i>Epreuves d'extérieur 4 ans</i>	16
55.4.3	<i>Concours interrégional (CIR)</i>	16
55.5	5 ANS QUALIFICATION	17
55.5.1	<i>Epreuves régionales de Saut d'obstacles 5 ans Qualification</i>	17
55.5.2	<i>Concours Interrégional (CIR)</i>	17
55.5.3	<i>Points de bonification - Finale Nationale réservée aux chevaux enregistrés dans les studbooks SF/AA/CSAN</i> Erreur ! Signet non défini.	
55.6	6 ANS QUALIFICATION	18
55.6.1	<i>Epreuves régionales de Saut d'obstacles 6 ans Qualification</i>	18
55.6.2	<i>Concours Interrégional (CIR)</i>	19
55.6.3	<i>Points de bonification - Finale Nationale réservée aux chevaux enregistrés dans les studbooks SF/AA/CSAN</i> Erreur ! Signet non défini.	
56	EPREUVES REGIONALES DU CYCLE LIBRE	21
56.1	CYCLE LIBRE 1	21
56.1.1	<i>Épreuves régionales de Cycle Libre 1</i>	21
56.1.2	<i>Finales Régionales</i>	21
56.1.3	<i>Points de bonification pour les Finales Nationales CL1/4ans et CL1/5ans</i>	21
56.2	CYCLE LIBRE 2	22
56.2.1	<i>Épreuves régionales de Cycle Libre 2</i>	22
56.2.2	<i>Finales Régionales</i>	22
56.2.3	<i>Points de bonification pour la Finale Nationale CL2/ 5 ans</i>	22
56.3	CYCLE LIBRE 3	23
56.3.1	<i>Épreuves régionales de Cycle Libre 3</i>	23
56.3.2	<i>Finales Régionales</i>	23
57	ANNEXES	24
57.1	PARCOURS	24
57.1.1	<i>Cotes</i>	24
57.1.2	<i>Tracé – Foulées</i>	24
57.1.3	<i>Matériel</i>	25
57.2	RECOMMANDATIONS PARTICULIERES SELON LE TYPE D'EPREUVE	25
57.2.1	<i>Formation</i>	25
57.2.2	<i>4 ans Qualification</i>	26
57.2.3	<i>5 ans Qualification</i>	26
57.2.4	<i>6 ans Qualification</i>	27
57.2.5	<i>Cycle Libre</i>	27
57.3	RECAPITULATIF DES PARCOURS DE CYCLE CLASSIQUE	28
57.4	RECAPITULATIF DES PARCOURS DE CYCLE LIBRE	29

5. ÉPREUVES D'APTITUDE AU SAUT D'OBSTACLES



Elles sont groupées en deux Cycles différents :

- un Cycle Classique (Chapitre 55) ;
- un Cycle Libre (Chapitre 56),

et destinées à mettre en valeur les meilleurs jeunes chevaux en fonction de leur aptitude à la discipline.

Toutes les recommandations techniques (parcours et cotes) concernant le Saut d'obstacles sont regroupées en Annexes dans le Chapitre 57.

51 PARTICIPATION DES JEUNES CHEVAUX

Les épreuves sont groupées en deux cycles différents pour jeunes chevaux de 4, 5 et 6 ans :

- Le Cycle Classique ;
- Le Cycle Libre.

Elles ont pour objet de distinguer les jeunes chevaux les plus aptes à cette discipline.

51.1 Le Cycle Classique

Pour chaque génération de jeunes chevaux de 4, 5 et 6 ans, le Cycle Classique comporte :

Dans chaque catégorie d'âge, le circuit comprend :

- des épreuves régionales :
 - épreuves de Formation
 - épreuves de Qualification
- des concours interrégionaux (C.I.R.) ;
- une Finale Nationale.

A titre dérogatoire, dans le cadre de l'organisation de concours à huis clos, les épreuves de 6 ans Qualification seront ouvertes aux chevaux de 7 ans hors classement jusqu'au 28/06.

51.1.1 Circuit de Formation

Le circuit de Formation est constitué de trois niveaux d'épreuve :

- Formation 1 : épreuve ouverte aux chevaux/poneys de 4, 5 & 6 ans ;
- Formation 2 : épreuve ouverte aux chevaux/poneys de 5 & 6 ans ;
- Formation 3 : épreuve ouverte aux chevaux/poneys de 6 ans.

Les performances des épreuves Formation ne sont pas visibles sur FFECOMPET, seuls les engagements, les publications du nombre de tours effectués et des gains seront visibles.

51.1.2 Circuit de Qualification

Le circuit de Qualification s'organise par catégorie d'âge :

- 4 ans Qualification ;
- 5 ans Qualification ;
- 6 ans Qualification.

Sur les épreuves régionales, les C.I.R 4 ans Qualification, 5 ans Qualification et 6 ans Qualification, et les Finales Nationales, les chevaux concourent dans des épreuves réservées d'une part aux studbooks du cheval de Selle Français (SF), du cheval Anglo-Arabe (AA) ainsi que des chevaux de sport Anglo-Normand (CSAN) et les chevaux enregistrés dans tout autre livre généalogique ou registre d'autre part.

En cas d'inscription à titre initial au stud-book Selle Français, Anglo-Arabe ou Anglo-Normand, enregistré au SIRE, entre la clôture des engagements et le 1^{er} jour des épreuves, le cheval pourra courir dans les épreuves réservées aux

studbooks du cheval de Selle Français (SF), du cheval Anglo-Arabe (AA) et des chevaux de sport Anglo-Normand (CSAN).

En cas d'inscription à titre initial au stud-book Selle Français, Anglo-Arabe ou Anglo-Normand en cours de saison, les gains acquis lors des épreuves ASB seront qualificatifs pour la finale SFAA.

En fonction du nombre de partants, les mâles, hongres et femelles peuvent être séparés en plusieurs épreuves. Ils courent normalement sur le même parcours et dans ce cas la dotation est calculée pour l'ensemble de la génération comme s'il n'y avait qu'une seule épreuve.

Si les parcours sont différents, la dotation sera calculée séparément pour chacune des épreuves.

51.2 Le Cycle Libre

Le Cycle Libre se déroule sur trois niveaux d'épreuve :

- le Cycle libre 1 - 0.95m pour chevaux de 4, 5 & 6 ans à l'exception des 6 ans en 3^{ème} année de compétition ;
- le Cycle libre 2 - 1.05m pour chevaux de 5 et 6 ans ;
- le Cycle libre 3 - 1.15m pour chevaux de 6 ans.

51.3 Alternance Cycle Libre – Cycle Classique

Au cours de l'année, les chevaux de 4, 5 et 6 ans peuvent alterner des épreuves du Cycle Libre, du Cycle Classique et des épreuves fédérales.

Exception : pour concourir en Cycle Classique 4 ans, le cheval ne doit pas avoir pris part dans l'année à des épreuves hors circuit d'élevage.

	Alternance autorisée	
4 ans	Cycle Classique ⁽¹⁾ et Cycle Libre	OU Cycle Libre et épreuves fédérales
5 ans	Cycle Libre et Cycle Classique et épreuves fédérales	
6ans	Cycle Libre et Cycle Classique et épreuves fédérales	

⁽¹⁾ Tant que le cheval n'a pas pris part à des épreuves hors circuit d'élevage

51.4 Nombre d'épreuves autorisées par jour et par concours

Un jeune cheval ne peut pas disputer plus d'un parcours par épreuve.

51.4.1 Cycle Classique

Selon l'article 32.3.1.1 du Règlement Général, les participations autorisées des jeunes chevaux en épreuves de CSO Cycle Classique sont les suivantes :

Le nombre de participation est limité à la fois par concours et par jour :

<p>Limitation par concours de 2 jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 épreuves Qualification ex J1:Q – J2:Q - 3 épreuves Formation ex J1:F+F – J2:F - 2 épreuves Formation + 1 épreuve Qualification ex J1:F+F – J2:Q 	<p>de plus :</p> <p>limitation par jour :</p> <p>2 épreuves Formation <u>ou</u> 1 épreuve Qualification</p>
<p>Limitation par concours de 3 jours et plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 épreuves Qualification ex J1:Q – J2:Q – J3:Q - 3 épreuves Formation ex J1:F+F – J2:F – J3:Q <u>ou</u> : J1:F – J2:F – J3:F - 2 épreuves Formation + 1 épreuve Qualification ex J1:F – J2:F – J3:Q - 1 épreuve Formation + 2 épreuves Qualification ex J1:F – J2:Q – J3:Q 	

51.4.2 Cycle Libre

Selon l'article 32.3.2.1 du Règlement Général, les participations autorisées des jeunes chevaux en épreuves de CSO Cycle Libre sont les suivantes :

	Nombre d'épreuves autorisées par jour
4 ans	1 (CL1)
5 ans	2 (1CL + 1 CL/F.F.E./International)
6 ans	2 (1 CL + 1 CL/F.F.E./International)

52 QUALIFICATION DES CAVALIERS

52.1 Les conditions de participation du cavalier

Pour participer aux épreuves du Cycle classique jeunes chevaux QUALIFICATION et des Concours Interrégionaux, les cavaliers doivent être adhérents à la SHF pour l'année en cours. **En engageant sur les épreuves SHF sur www.ffecompét.com, le cavalier reconnaît avoir lu et accepté les mesures sanitaires mises en place dans le cadre des concours cycle classique jeunes chevaux à huis clos.**

Peuvent participer aux épreuves du Cycle Classique jeunes chevaux les cavaliers munis de licences F.F.E. suivantes pour l'année en cours :

Catégorie	Pro	Amateur
- Cycle Classique circuit régional	x	x
- Cycle Classique Finale Nationale	x	x
- Cycle Libre circuit régional	x	x
Cycle Libre Finale Régionale		X
Cycle Libre Finale Nationale		X

NB : le niveau de licence exigé pour les cavaliers montant des 7 ans est le même que dans les épreuves de cycle classique 6 ans.

52.2 Tenue et protection du cavalier

En épreuves régionales de saut d'obstacles pour jeunes chevaux/poneys les tolérances suivantes sont admises par rapport au règlement F.F.E. :

- culotte beige ou gris clair;
- chemise de couleur avec col blanc en cas de port de la veste ;
- chemise entièrement blanche en cas d'absence de la veste ;

Dans les concours interrégionaux et pour les finales de saut d'obstacles, la tenue devra comporter les éléments suivants:

- culotte blanche;
- chemise et cravate (col rond autorisé pour les femmes) ;
- chemise de couleur avec col blanc en cas de port de la veste ;

- chemise entièrement blanche en cas d'absence de la veste.

L'apposition d'un élément extérieur à une protection céphalique et notamment d'une caméra embarquée est autorisée, sur le casque ou toute partie du corps du cavalier ou du poney/cheval, sous la responsabilité du concurrent. Un officiel de compétition peut toutefois interdire un équipement jugé dangereux pour le concurrent ou son équidé.

53 CONDITIONS D'ORGANISATION

53.1 Jury, Commissaire au paddock et Chef de piste

Les juges, commissaires au paddock et chefs de piste doivent avoir suivi au minimum tous les 2 ans une formation S.H.F.

53.1.1 Epreuves régionales de Cycle Classique Label

Le jury des épreuves du Cycle classique Label comprend un président de jury de niveau International, National Elite ou National ou habilité par la S.H.F., un assesseur de niveau minimum National ou habilités par la S.H.F. Le deuxième assesseur (obligatoire si plus de 200 engagés par jour) doit être de niveau minimum Candidat National sans avoir obligatoirement suivi une formation S.H.F. tous les 2 ans.

Le chef de piste doit être de niveau National Elite ou habilité par la S.H.F.

Le commissaire au paddock doit être de niveau National minimum ou habilité par la S.H.F.

L'organisateur et les officiels de compétition sont habilités à exclure toute personne ne respectant pas les mesures sanitaires.

53.1.2 Epreuves régionales de Cycle Libre

Le jury des épreuves du Cycle Libre comprend un président de jury de niveau minimum National ou habilités par la S.H.F. et un ou plusieurs assesseurs, de niveau minimum Candidat National ou habilité par la S.H.F. et un commissaire au paddock de niveau minimum National ou habilité par la S.H.F.

Le Chef de piste doit être de niveau National Elite ou habilité par la S.H.F.

La SHF peut, au cas par cas, autoriser des dérogations spécifiques.

53.2 Ordre de passage et gestion du paddock

Afin de faire respecter les mesures sanitaires, le chef de paddock veillera à adapter le nombre de chevaux présents simultanément en fonction de la surface disponible.

Dans tous les concours de Saut d'Obstacles organisés par la S.H.F. la règle du « 8 chevaux par quart d'heure » s'appliquera.

L'horaire de début de chaque épreuve et une éventuelle modification du nombre de chevaux par quart d'heure seront indiqués à la rubrique « Horaires et renseignements divers » sur FFE Compet. Les concurrents pourront calculer leur horaire de passage en fonction de leur numéro d'ordre. Ils seront tenus de se présenter au commissaire de paddock pour entrer en piste dans le quart d'heure correspondant à l'horaire ainsi calculé.

Les épreuves dites « Autres Stud-Book (ASB) doivent être programmées avant les épreuves de la même classe d'âge SF/AA/CSAN.

Les changements de monte devront impérativement être signalés avant le début de l'épreuve sous peine d'une amende de 25 €.

Les concurrents qui ne se présenteraient pas dans la tranche horaire impartie seront passibles d'élimination ; si le déroulement des épreuves le permet, le commissaire au paddock pourra attribuer une nouvelle tranche horaire. Une amende de 25 € sera alors prélevée sur le compte ayant servi à l'engagement du cheval (art. 133).

Les organisateurs d'épreuves de saut d'obstacles pourront décider de ne pas appliquer la règle des « 8 chevaux par quart d'heure ». Ils devront dans ce cas en informer les concurrents par le biais de la rubrique « Informations » sur le site FFECompet.

A la détente il est interdit de franchir ou de tenter de franchir un oxer au trot, quelle que soit la hauteur de cet oxer.

53.3 Représentant des cavaliers

Sur chaque concours CSO Label SHF, le Président du jury, nomme un représentant des cavaliers parmi la liste des représentants des cavaliers par régions détaillée sur le site www.shf.eu. Ce représentant a pour mission d'agir comme intermédiaire entre les concurrents et les officiels pour toute affaire directement liée à l'organisation et au déroulement du concours. Le nom du cavalier doit être affiché sur le tableau d'affichage.

53.4 Procédures de changement d'épreuve

53.4.1 Vers un niveau inférieur

La possibilité est offerte au cavalier de faire partir dans une épreuve de niveau inférieur un cheval initialement engagé dans une épreuve sans que cela n'entraîne aucune modification sur les droits d'engagement qui restent acquis.

- Un cheval peut changer d'épreuve « gratuitement » lorsque le changement est effectué de Qualification vers Formation ou d'un niveau de Formation supérieur vers un niveau inférieur.

Exemple 1 : un cheval engagé en « 5 ans Qualification » peut passer sans frais en « Formation 1 » ou « Formation 2 ».

Exemple 2 : Un cheval de 6 ans engagé en « Formation 3 » peut passer sans frais en « Formation 1 » ou « Formation 2 ».

- Un cheval peut changer d'épreuve « gratuitement » lorsque le changement est effectué d'un niveau de Cycle Libre supérieur vers un niveau inférieur.

Exemple : un cheval de 6 ans engagé en « CL3 » peut passer sans frais en « CL1 » ou « CL2 ».

Le montant de l'engagement reste celui de l'épreuve initialement engagée.

Ce changement d'épreuve s'effectue sur le terrain auprès du Président de Jury, au plus tard une demi-heure avant le début de l'épreuve de niveau inférieur.

53.4.2 Vers un niveau supérieur

Un cheval initialement engagé dans une épreuve de Formation peut sur le terrain s'engager dans une épreuve de Formation supérieure ou dans une épreuve de Qualification et il s'agit d'une procédure de changement d'épreuve.

Les conditions sont les suivantes :

- Engagement initial remboursé ;
- Engagement dans l'épreuve de niveau supérieur selon les tarifs d'un engagement terrain (tarifs consultables sur la note financière disponible sur le site www.shf.eu).

Ce changement d'épreuve s'effectue sur le terrain auprès du Président de Jury, au plus tard une demi-heure avant le début de l'épreuve de niveau inférieur

53.5 Procédures de rattrapage sur les épreuves régionales SHF-video

Sur ces épreuves filmées et/ou diffusées en direct sur l'application mobile SHF Video et sur SHF-video.com :

- Pas d'engagement terrain,
- Rattrapage sur FFE Compet jusqu'à 19h la veille de l'épreuve

Le montant du rattrapage est fixé dans la note financière disponible sur www.shf.eu

53.6 Barèmes d'épreuve

Dans les concours pour jeunes chevaux, chaque épreuve de saut d'obstacles est jugée selon le barème F.F.E. indiqué au paragraphe correspondant :

- barème A sans chronomètre sans barrage ;
- barème A au chronomètre ;

- barème A au chronomètre avec barrage au chronomètre.
- barème A sans chronomètre sans barrage en deux manches.

53.7 Particularités du jugement des épreuves d'élevage

53.7.1 Généralités

Le jugement des épreuves d'élevage est strictement identique à la réglementation technique F.F.E. en vigueur notamment en ce qui concerne les causes d'élimination et les pénalités pour temps dépassé :

- élimination à la 3^{ème} désobéissance ;
- élimination à la 1^{ère} chute ;
- la pénalité pour dépassement du temps accordé est de 1 point par tranche de 4 secondes.
- la pénalité pour dépassement du temps accordé au barrage est de 1 point par seconde entamée.

53.7.2 Dérogation du règlement de saut d'obstacles de la F.F.E.

Un cavalier ayant chuté sans qu'il n'y ait chute du cheval, est autorisé à remonter et sauter un obstacle simple avant de quitter la piste, à moins que le président du jury ne s'y oppose s'il considère la chute suffisamment grave.

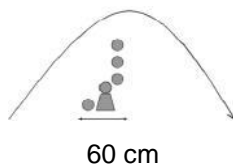
Dans les concours régionaux, le Président du jury pourra autoriser les chevaux éliminés après trois refus à poursuivre leur parcours :

-pour tous les chevaux de 4 ans

- pour les chevaux de 5 et 6 ans dans les épreuves Formation 1 et les épreuves Cycle Libre 1^{ère} année.

Dans ce cas, au 4^{ème} refus incluant les 3 refus éliminatoires, le cheval devra arrêter son parcours et sortir immédiatement du terrain.

En épreuve d'élevage, sur les obstacles dont la largeur est de moins de 60 cm et dont l'avant-dernier plan n'excède pas la moitié du dernier plan, la chute du premier plan n'est pas pénalisée.



53.7.3 Franchissement de la ligne de départ

Après le coup de cloche du Président du jury, les concurrents disposent de 45 secondes pour franchir la ligne de départ. Le compte à rebours peut être ramené à 30 secondes sur décision du jury et de l'organisateur. Cette modification doit être prévue, annoncée et affichée sur le panneau d'information général avant le début de chaque épreuve.

Au bout de 45 secondes le chronomètre est déclenché même si le concurrent n'a pas franchi la ligne de départ, qu'il s'agisse d'une épreuve à temps imparti ou d'une épreuve dont le classement fait intervenir la vitesse sur le parcours.

54 EMBOUCHURES, ENRENEMENTS ET HARNACHEMENTS

54.1 Embouchures

Les embouchures sont libres à l'exception des hackamores, des mors américains, de leurs dérivés ainsi que toutes embouchures avec un bras de levier de 15 cm ou plus.

Il est toutefois fortement conseillé d'utiliser pour les épreuves d'élevage un filet simple ou une bride complète sans martingale.

54.1.2 Muserolles

Les muserolles ne doivent pas être trop serrées. Il doit toujours être possible de passer deux doigts entre la joue du cheval et la muserolle (doigts placés à plat contre la joue du cheval). Toute muserolle placée de façon trop basse ou serrée excessivement, gênant la respiration du cheval, devra être interdite.

Les fourreaux de muserolle constitués d'une peau de mouton ou d'un matériau similaire ne devront pas excéder un diamètre de 3 centimètres.

54.2 Enrênements

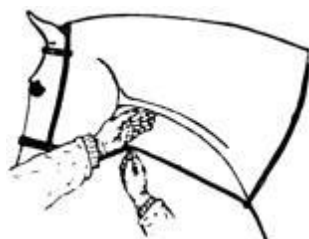
54.2.1 Martingales

Seule la martingale à anneaux est autorisée.

Exception : dans les épreuves régionales et interrégionales de Cycle Classique 4 ans et Formation 1, les épreuves régionales de Cycle Libre 1 et Finales interrégionales de Cycle Libre 1^{ère} année 4 et 5 ans, une martingale fixe, élastique ou non élastique et correctement ajustée est autorisée toute l'année. Cette martingale fixe est interdite sur les Finales Nationales.

Martingale fixe bien ajustée :

Lorsque le cheval a l'encolure normalement placée, la martingale doit être à la distance d'une main de l'auge.



54.2.2 Rênes allemandes et gogues commandés

Leur emploi est autorisé à la détente et interdit sur la piste de compétition sauf pour la remise des prix.

54.2.3 Rênes auxiliaires

Au maximum deux paires de rênes peuvent être utilisées. Si deux paires de rênes sont utilisées, une paire doit être fixée directement au mors ou à la bride.

Si une seule paire de rênes est utilisée, les rênes doivent être fixées au mors ou directement à la bride. Elles ne peuvent coulisser au travers des anneaux sans être attachées à un point fixe de la bride.

Un seul arrêtoir de martingale par rêne est autorisé. Il doit être positionné entre l'anneau de la martingale et le point d'attache de la rêne au mors ou à la bride.

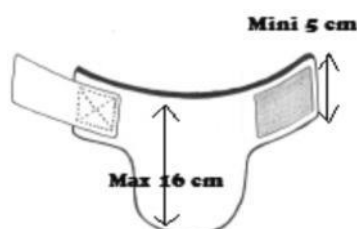
54.3 Protections

Sur les terrains d'exercice et sur les parcours, seuls les protège-boulets sont autorisés sur les membres postérieurs :

- leur face interne n'excède pas 16 cm et la face externe mesure 5 cm minimum;
- leur intérieur doit être lisse;
- ils sont constitués d'une seule coque de protection;
- la partie rigide de la protection est placée sur la face interne du boulet;
- la seule fixation autorisée est de type velcro non élastique. Aucun crochet, boucle, clip, lanière de fermeture ou autre méthode de fixation n'est autorisée ;
- aucun élément additionnel ne peut être ajouté (les protège-boulets avec bavette caoutchouc sont autorisés).

Les bandes postérieures sont interdites. Le type des protections pour les membres antérieurs est libre.

Schéma de protège-boulet autorisé :



Remarque : la bande de fixation type velcro du protège-boulet ne doit pas être en contact avec le membre du cheval.

Les anneaux de paturon sont autorisés s'ils sont correctement ajustés et si le poids total des protections sur le membre du cheval n'excède pas 500g.

54.4 Bonnets

Les bonnets à oeilères (bonnets de trotteur – voir photos ci-dessous) sont autorisés à la détente, sur le plat comme aux obstacles, mais interdits sur les pistes de compétition.

Les masques anti-mouches et anti UV, ainsi que les lunettes anti UV, sont autorisés à la détente, uniquement sur le plat, et interdits sur la piste de compétition.



55 EPREUVES REGIONALES DU CYCLE CLASSIQUE

55.1 Formation 1

55.1.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Ces épreuves sont ouvertes aux chevaux de 4, 5 & 6 ans.

Pour participer aux épreuves régionales de CSO Formation 1, un jeune cheval de 4 ans doit :

- répondre aux conditions définies à l'article 31 du Règlement Général (jeunes chevaux autorisés);
- n'avoir pas pris part, dans l'année, à des épreuves hors circuit d'élevage quelle que soit la discipline.

Pour participer aux épreuves régionales de CSO Formation 1, un jeune cheval de 5 et 6 ans doit répondre aux conditions définies à l'article 31 du Règlement Général (jeunes chevaux autorisés);

Le nombre de participation est limité à la fois par concours et par jour :

<p>Limitation par concours de 2 jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 épreuves Qualification ex J1:Q – J2:Q - 3 épreuves Formation ex J1:F+F – J2:F - 2 épreuves Formation + 1 épreuve Qualification ex J1:F+F – J2:Q 	<p>de plus :</p> <p>limitation par jour :</p> <p>2 épreuves Formation <u>ou</u> 1 épreuve Qualification</p>
<p>Limitation par concours de 3 jours et plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 épreuves Qualification ex J1:Q – J2:Q – J3:0 - 3 épreuves Formation ex J1:F+F – J2:F – J3:0 <u>ou</u> : J1:F – J2:F – J3:F - 2 épreuves Formation + 1 épreuve Qualification ex J1:F – J2:F – J3:Q - 1 épreuve Formation + 2 épreuves Qualification ex J1:F – J2:Q – J3:Q 	

55.1.2 Déroulement

Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.

Tracé et construction des obstacles en Annexes au chapitre 57.

55.1.3 Classement et Primes

Le classement de cette épreuve sera établi toutes classes d'âge confondues.

Le montant des **points** est précisé dans la note financière disponible sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

Les **points** des épreuves Formation 1 ne sont pas pris en compte pour la barre de qualification de la Finale Nationale de Cycle Classique ; ils comptent jusqu'à 30% dans la barre de qualification aux Finales Nationales de CL1/ 4 ans et CL1/ 5 ans.

55.2 Formation 2

55.2.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Ces épreuves sont ouvertes aux chevaux de 5 & 6 ans.

Pour participer aux épreuves régionales de CSO Formation 2, un jeune cheval de 5 et 6 ans doit répondre aux conditions définies à l'article 31 du Règlement Général (jeunes chevaux autorisés);

Le nombre de participation est limité à la fois par concours et par jour :

<p>Limitation par concours de 2 jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 épreuves Qualification ex J1:Q – J2:Q - 3 épreuves Formation ex J1:F+F – J2:F - 2 épreuves Formation + 1 épreuve Qualification ex J1:F+F – J2:Q 	
<p>Limitation par concours de 3 jours et plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 épreuves Qualification ex J1:Q – J2:Q – J3:Q - 3 épreuves Formation ex J1:F+F – J2:F – J3:Q <u>ou</u> : J1:F – J2:F – J3:F - 2 épreuves Formation + 1 épreuve Qualification ex J1:F – J2:F – J3:Q - 1 épreuve Formation + 2 épreuves Qualification ex J1:F – J2:Q – J3:Q 	<p>de plus :</p> <p>limitation par jour : 2 épreuves Formation <u>ou</u> 1 épreuve Qualification</p>

55.2.2 Déroulement

Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

Tracé et construction des obstacles en Annexes à l'article 57.

55.2.3 Classement et Primes

Le classement de cette épreuve sera établi toutes classes d'âge confondues.

Le montant des **points** est précisé dans la note financière disponible sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

Les **points** des épreuves Formation 2 ne sont pas pris en compte dans la barre de qualification de la Finale Nationale de Cycle Classique ; ils comptent jusqu'à 30% dans la barre de qualification aux Finales Nationales de CL1/5 ans, CL2/5ans et CL2/6ans.

55.3 Formation 3

55.3.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Ces épreuves sont ouvertes aux chevaux de 6 ans.

Pour participer aux épreuves régionales de CSO Formation 3, un jeune cheval de 6 ans doit répondre aux conditions définies à l'article 31 du Règlement Général (jeunes chevaux autorisés).

Le nombre de participation est limité à la fois par concours et par jour :

<p>Limitation par concours de 2 jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 épreuves Qualification ex J1:Q – J2:Q - 3 épreuves Formation ex J1:F+F – J2:F - 2 épreuves Formation + 1 épreuve Qualification ex J1:F+F – J2:Q 	<p>de plus :</p> <p>limitation par jour : 2 épreuves Formation <u>ou</u> 1 épreuve Qualification</p>
<p>Limitation par concours de 3 jours et plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 épreuves Qualification ex J1:Q – J2:Q – J3:Q - 3 épreuves Formation ex J1:F+F – J2:F – J3:Q <u>ou</u> : J1:F – J2:F – J3:F - 2 épreuves Formation + 1 épreuve Qualification ex J1:F – J2:F – J3:Q - 1 épreuve Formation + 2 épreuves Qualification ex J1:F – J2:Q – J3:Q 	

55.3.2 Déroulement

Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

Tracé et construction des obstacles en Annexes à l'article 57.

55.3.3 Classement et Primes

Le montant des **points** est précisé dans la note financière disponible sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

Les **points** des épreuves Formation 3 ne sont pas pris en compte dans la barre de qualification de la Finale Nationale de Cycle Classique 6 ans ; ils comptent jusqu'à 30% dans la barre de qualification aux Finales Nationales de CL2/6 ans et CL3.

55.4 4 ans Qualification**55.4.1 Epreuves régionales de Saut d'obstacles 4 ans Qualification****55.4.1.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales**

Pour participer aux épreuves régionales de CSO 4 ans Qualification, un jeune cheval de 4 ans doit :

- répondre aux conditions définies à l'article 31 du Règlement Général (jeunes chevaux autorisés).
- n'avoir pas pris part, dans l'année, à des épreuves hors circuit d'élevage quelle que soit la discipline ;

Le nombre de participation est limité à la fois par concours et par jour :

<p>Limitation par concours de 2 jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 épreuves Qualification ex J1:Q – J2:Q - 3 épreuves Formation ex J1:F+F – J2:F - 2 épreuves Formation + 1 épreuve Qualification ex J1:F+F – J2:Q 	<p>de plus :</p> <p>limitation par jour :</p> <p>2 épreuves Formation <u>ou</u> 1 épreuve Qualification</p>
<p>Limitation par concours de 3 jours et plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 épreuves Qualification ex J1:Q – J2:Q – J3:0 - 3 épreuves Formation ex J1:F+F – J2:F – J3:0 <u>ou</u> : J1:F – J2:F – J3:F - 2 épreuves Formation + 1 épreuve Qualification ex J1:F – J2:F – J3:Q - 1 épreuve Formation + 2 épreuves Qualification ex J1:F – J2:Q – J3:Q 	

Statut dérogatoire pour les mâles de 4 ans ayant été approuvés à la monte dans les stud-books SF-AA-CSAN (participation au testage à 3 ans pour les mâles approuvés dans le studbook Selle Français) :

Pour être admis à la Finale Nationale le jeune cheval doit, à la veille des épreuves :

- avoir participé à au moins 4 parcours sur le circuit régional (Formation 1 ou 4 ans Qualification)
- aux 2 épreuves d'un CIR
- au 1^{er} temps de l'épreuve de Présentation : l'épreuve de modèle

55.4.1.2 Déroulement

Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.

Tracé et construction des obstacles en Annexes à l'article 57.

55.4.1.3 Classement et Primes

Les montants des **points** sont précisés dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

55.4.1.4 Quota de tours avant Finale

QUOTAS D'ÉPREUVES DE SAUT D'OBSTACLES POUR PARTICIPER A LA FINALE NATIONALE DE CSO 2020	Avant FINALE
Epreuves d'élevage (toutes disciplines, y compris CSO Cycle Libre)	maximum 16
Dont épreuves d'élevage C.S.O Cycle Classique	maximum 10 Qualification

55.4.2 Epreuves d'extérieur 4 ans

Elles sont destinées à développer la franchise à l'obstacle sur des parcours d'obstacles fixes.

55.4.2.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Les conditions d'admission sont les mêmes que celles des épreuves de Cycle Classique Formation 1.

Les participations à ces épreuves sont prises en compte dans les quotas avant Finale en C.C.E.

Les participations à ces épreuves ne sont pas prises en compte dans les quotas avant Finale en C.S.O. Cycle Classique, mais sont considérées comme des épreuves officielles.

55.4.2.2 Déroulement et normes techniques

Chaque concours proposant une épreuve du Cycle Classique de Concours Complet pour chevaux de 4 ans proposera également une « épreuve d'extérieur » réduite au seul cross de l'épreuve de Concours Complet.

Le parcours de fond constitue le test unique pour les chevaux engagés dans les « épreuves d'extérieur ». Les normes techniques figurent à l'article 77.3 du Règlement de Concours Complet.

55.4.2.3 Jugement et classement des épreuves d'extérieur

Le règlement du cross des épreuves de Concours Complet s'applique à ces épreuves.

Le parcours bouclé sans pénalité tel que défini sur le test de cross de CCE jeunes chevaux, à une vitesse d'au moins 400 m/mn entraîne l'attribution d'une première prime.

Le parcours bouclé avec un seul refus sur les obstacles à une vitesse d'au moins 400 m/mn entraîne l'attribution d'une deuxième prime.

Les cas d'élimination prévus à l'article 77.4.3 du Règlement de Concours Complet sont applicables aux chevaux concourant en épreuve d'extérieur.

Le montant des primes sera fixé par publication sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

55.4.3 Concours interrégional (CIR)

55.4.3.1 Conditions d'admission aux épreuves 4 ans Qualification du CIR

La participation à un CIR est facultative pour se qualifier à la finale cycle classique 4 ans.

Un cheval ne pourra participer qu'à un seul CIR.

Les épreuves de Formation programmées dans les interrégionaux suivent le règlement des épreuves régionales. Ainsi un jeune cheval peut participer à plusieurs concours interrégionaux en Formation exclusivement.

Des concours interrégionaux sont organisés et sont inclus dans les quotas de tours régionaux avant finale.

Leur déroulement et les conditions d'engagement et de dotation est le même qu'un concours régional. L'engagement sera couplé pour les 2 épreuves et la dotation au sans-faute sera revalorisée de 2 points.

Le modèle des 4 ans sera jugé lors de la Finale Nationale.

55.5 5 ans Qualification

55.5.1 Epreuves régionales de Saut d'obstacles 5 ans Qualification

55.5.1.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Pour participer aux épreuves régionales de CSO 5 ans Qualification, un jeune cheval de 5 ans doit répondre aux conditions définies à l'article 31 du Règlement Général (jeunes chevaux autorisés).

Le nombre de participation est limité à la fois par concours et par jour :

<p>Limitation par concours de 2 jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 épreuves Qualification ex J1:Q – J2:Q - 3 épreuves Formation ex J1:F+F – J2:F - 2 épreuves Formation + 1 épreuve Qualification ex J1:F+F – J2:Q 	<p>de plus :</p> <p>limitation par jour : 2 épreuves Formation <u>ou</u> 1 épreuve Qualification</p>
<p>Limitation par concours de 3 jours et plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 épreuves Qualification ex J1:Q – J2:Q – J3:0 - 3 épreuves Formation ex J1:F+F – J2:F – J3:0 <u>ou</u> : J1:F – J2:F – J3:F - 2 épreuves Formation + 1 épreuve Qualification ex J1:F – J2:F – J3:Q - 1 épreuve Formation + 2 épreuves Qualification ex J1:F – J2:Q – J3:Q 	

55.5.1.2 Déroulement

Toutes ces épreuves se déroulent au barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

Tracé et construction des obstacles en Annexes à l'article 57.

55.5.1.3 Classement et Primes

Les montants des primes sont précisés dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

55.5.1.4 Quotas de tours avant finale

	Avant FINALE
Epreuves officielles (toutes disciplines, y compris CSO Cycle Libre, FFE et FEI)	max 25
Dont épreuves d'élevage CSO Cycle classique Qualification	max 14

55.5.2 Concours Interrégional (CIR)

55.5.2.1 Conditions d'admission aux épreuves 5 ans Qualification du CIR

La participation à un CIR est facultative pour se qualifier à la finale cycle classique 5 ans.

Un cheval ne pourra participer qu'à un seul CIR.

Les épreuves de Formation programmées dans les interrégionaux suivent le règlement des épreuves régionales. Ainsi un jeune cheval peut participer à plusieurs concours interrégionaux en Formation exclusivement.

Des concours interrégionaux seront organisés et sont inclus dans les quotas de tours régionaux avant finale.

Leur déroulement et les conditions d'engagement et de dotation est le même qu'un concours régional et n'apporteront pas de points de bonification dans le championnat.

L'engagement sera couplé pour les 2 épreuves et la dotation au sans-faute sera revalorisée de 3 points.

55.5.3 Points de bonification primant la régularité du jeune cheval

Ils sont calculés en prenant en compte le rapport du nombre de parcours sans pénalité réalisés en épreuves 5 ans Qualification, au nombre total d'épreuves 5 ans Qualification courues depuis le début de l'année jusqu'à la clôture des engagements pour la Finale nationale et avec un **minimum de 6** épreuves 5 ans Qualification comme dénominateur du ratio.

Pour les jeunes chevaux titulaires de x % de parcours sans pénalité en 5 ans Qualification, les points de bonification sont les suivants :

- 100 % : 3 points ;
- de 90 à moins de 100 % : 2,5 points;
- de 80 à moins de 90 % : 2 points;
- de 70 à moins de 80 % : 1,5 point ;
- de 60 à moins de 70 % : 1 point;
- de 50 à moins de 60 % : 0,5 point.

Exemple 1 : un cheval de 5 ans qualifié avec **10 parcours sans faute sur 12** en 5 ans Qualification bénéficiera de 2 points de bonification.

Exemple 2 : un cheval de 5 ans qualifié avec 6 parcours sans faute sur 6 en 5 ans Formation puis **4 parcours sur 5** en 5 ans Qualification bénéficiera seulement d'1 point de bonification, le pourcentage étant calculé uniquement sur les parcours de 5 ans Qualification, rapportés au ratio minimum de **6** parcours soit **66,67** %.

55.6 6 ans Qualification

55.6.1 Epreuves régionales de Saut d'obstacles 6 ans Qualification

55.6.1.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Pour participer aux épreuves régionales de CSO 6 ans Qualification, un jeune cheval de 6 ans doit répondre aux conditions définies à l'article 31 du Règlement Général (jeunes chevaux autorisés).

En concertation avec la FFE, La SHF a décidé d'ouvrir les épreuves réservées aux chevaux de 6 ans, à ceux de 7 ans, hors classement et hors dotation, et ce à titre exceptionnel dans le cadre de la reprise progressive de l'activité et ce jusqu'au 28/06. A ce titre les 7 ans seront soumis aux mêmes conditions que les 6 ans pour pouvoir engager en épreuves SHF, à savoir une adhésion à jour pour le propriétaire et cavalier ainsi qu'une déclaration du cheval sur www.shf.eu

Le nombre de participation est limité à la fois par concours et par jour :

<p>Limitation par concours de 2 jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 épreuves Qualification ex J1:Q – J2:Q - 3 épreuves Formation (uniquement pour les chevaux de 6 ans) ex J1:F+F – J2:F - 2 épreuves Formation + 1 épreuve Qualification uniquement pour les chevaux de 6 ans) ex J1:F+F – J2:Q 	<p>de plus :</p> <p>limitation par jour :</p> <p>2 épreuves Formation</p>
---	--

<p>Limitation par concours de 3 jours et plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 épreuves Qualification ex J1:Q – J2:Q – J3:0 - 3 épreuves Formation uniquement pour les chevaux de 6 ans) ex J1:F+F – J2:F – J3:0 <u>ou</u> : J1:F – J2:F – J3:F - 2 épreuves Formation + 1 épreuve Qualification uniquement pour les chevaux de 6 ans) ex J1:F – J2:F – J3:Q - 1 épreuve Formation + 2 épreuves Qualification uniquement pour les chevaux de 6 ans) ex J1:F – J2:Q – J3:Q 	<p>uniquement pour les chevaux de 6 ans) <u>ou</u> 1 épreuve Qualification</p>
---	---

55.6.1.2 Déroulement

Sur chaque concours régional, les épreuves du Cycle Classique pour chevaux de 6 ans, **ouvertes aux chevaux de 7 ans**, se déroulent de la manière suivante :

- première épreuve au barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/mn ;
- seconde épreuve au barème A au chronomètre sans barrage.

Tracé et construction des obstacles en Annexes à l'article 57.

55.6.1.3 Classement et Primes

Les montants **des points pour les chevaux de 6 ans** sont précisés dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

55.6.1.4 Quotas de tours avant Finale

	Avant FINALE
Epreuves officielles	max 28
Dont épreuves d'élevage CSO Cycle Classique Qualification	max 16

55.6.2 Concours Interrégional (CIR)

55.6.2.1 Conditions d'admission aux épreuves 6 ans Qualification du CIR

La participation à un CIR est facultative pour se qualifier à la finale cycle classique 6 ans.

Un cheval ne pourra participer qu'à un seul CIR.

Les épreuves de Formation programmées dans les interrégionaux suivent le règlement des épreuves régionales. Ainsi un jeune cheval peut participer à plusieurs concours interrégionaux en Formation exclusivement.

Des concours interrégionaux seront organisés et inclus dans les quotas de tours régionaux avant finale.

Leur déroulement et les conditions d'engagement et de dotation est le même qu'un concours régional et n'apporteront pas de points de bonification dans le championnat.

L'engagement sera couplé pour les 2 épreuves et la dotation au sans-faute sera revalorisée de 4 points.

55.6.2.2 Classement du CIR 6 ans

Un classement est établi à l'issue des 2 épreuves du CIR des 6 ans réservé aux chevaux enregistrés dans les studbooks SF/AA/CSAN comme suit :

- classement à l'issue des deux épreuves de Saut d'obstacles de 6 ans Qualification par addition des points de pénalité sur les deux épreuves ;
- en cas d'ex-aequo, départage sur la base du chronomètre de la deuxième épreuve.

55.6.3 Points de bonification primant la régularité du jeune cheval

Ils sont calculés en prenant en compte le rapport du nombre de parcours sans pénalité réalisés en épreuves 6 ans Qualification ~~et CSI 6 ans Future Elite~~, au nombre total d'épreuves 6 ans Qualification ~~et CSI 6 ans Future Elite~~ courues depuis le début de l'année jusqu'à la clôture des engagements pour la Finale nationale et avec un **minimum de 6** épreuves 6 ans Qualification ~~et/ou CSI 6 ans Future Elite~~ comme dénominateur du ratio.

Pour les jeunes chevaux titulaires de x % de parcours sans pénalité en 6 ans Qualification entre le début de l'année et le début des finales, les points de bonification sont les suivants :

- 100 % : 3 points ;
- de 90 à moins de 100 % : 2,5 points;
- de 80 à moins de 90 % : 2 points;
- de 70 à moins de 80 % : 1,5 point;
- de 60 à moins de 70 % : 1 point;
- de 50 à moins de 60 % : 0,5 point.

Exemple 1 : un cheval de 6 ans qualifié avec **10 parcours sans faute sur 12** en 6 ans Qualification bénéficiera de 2 points de bonification.

Exemple 2 : un cheval de 6 ans qualifié avec 6 parcours sans faute sur 6 en 6 ans Formation puis 6 parcours sur 8 en 6 ans Qualification bénéficiera seulement d'1,5 points de bonification, le pourcentage étant calculé uniquement sur les parcours de 6 ans Qualification, rapportés au ratio minimum de 6 parcours soit 60 %.

56 EPREUVES REGIONALES DU CYCLE LIBRE

Le Cycle Libre se déroule sur trois niveaux :

- le Cycle libre 1 - 0.95m pour chevaux de 4, 5 et 6 ans à l'exception des 6 ans en 3^{ème} année de compétition ;
- le Cycle libre 2 - 1.05m pour chevaux de 5 et 6 ans ;
- le Cycle libre 3 - 1.15m pour chevaux de 6 ans.

56.1 Cycle libre 1

Le Cycle libre 1 - 0.95m pour chevaux de 4, 5 et 6 ans se déroule sur le même tracé pour les 3 catégories d'âge.

Une seule reconnaissance de parcours est faite pour les trois catégories d'âge.

56.1.1 Épreuves régionales de Cycle Libre 1

56.1.1.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Ces épreuves sont ouvertes aux jeunes chevaux de 4, 5 et 6 ans à l'exception des 6 ans en 3^{ème} année de compétition, ayant ou non déjà couru en épreuves officielles de Saut d'obstacles (telles qu'elles sont définies à l'article 32.2 du Règlement Général).

56.1.1.2 Déroulement

Les épreuves régionales du Cycle libre 1- 0.95m de saut d'obstacles se déroulent au barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de **300 m/mn.**

Tracé et construction des obstacles en Annexes à l'article 57.

56.1.1.3 Classement et Primes

Un seul classement est établi à l'issue de l'épreuve.

Le montant des **points** est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

56.1.2 Finales Régionales

Une Finale Régionale par catégorie d'âge peut être organisée dans les régions ~~ou sur les Concours Interrégionaux de CSO Cycle Classique.~~

56.1.2.1 Conditions d'admission à la Finale régionale

Les critères de participation sont les mêmes que ceux des épreuves régionales.

Un cheval ne peut participer qu'à une seule Finale régionale Cycle Libre 1- 0.95m.

56.1.2.2 Déroulement

La finale régionale s'organise par catégorie d'âge et année de participation. Ainsi, la finale régionale de Cycle libre 1 est ouverte aux :

- chevaux de 4 ans, participant pour la 1^{ère} année à des épreuves officielles de Saut d'obstacles = CL1 / 4 ans
- chevaux de 5 ans, participant pour la 1^{ère} année à des épreuves officielles de Saut d'obstacles = CL1 / 5 ans

Les deux épreuves se courent au barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de **300 m/mn.**

Le classement de la Finale régionale est effectué par addition des points de pénalités de deux épreuves.

~~Les résultats en épreuves Finales régionales génèrent des points de bonification pour le Championnat de la Finale Nationale (cf. art. 56.1.3).~~

Sauf dérogation de la S.H.F., les deux épreuves sont organisées le samedi et le dimanche et/ou jours fériés.

~~56.1.3 Points de bonification pour les Finales Nationales CL1/4ans et CL1/5ans~~

~~Sur chacune des deux épreuves des Finales régionales de CL1/4ans et CL1/5ans, des points de bonification sont obtenus selon le barème suivant :~~

- ~~• parcours sans pénalité : 1 point;~~
- ~~• pénalités > à 0 et ≤ à 4 pts : 1/2 point;~~

56.2 Cycle libre 2

Le Cycle libre 2 - 1.05m pour chevaux de 5 et 6 ans, se déroule sur le même tracé pour les 2 catégories d'âge.

Un seul classement est établi à l'issue de l'épreuve.

Une seule reconnaissance de parcours est faite pour les deux catégories d'âge d'une épreuve de Cycle libre 2 - 1.05m.

56.2.1 Épreuves régionales de Cycle Libre 2

56.2.1.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Ces épreuves sont ouvertes aux jeunes chevaux de 5 et 6 ans ayant ou non déjà couru en épreuves officielles de saut d'obstacles (telles qu'elles sont définies à l'article 32.2 du Règlement Général).

56.2.1.2 Déroulement

Les épreuves régionales du Cycle libre 2 - 1.05m de Saut d'obstacles se déroulent au barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

Tracé et construction des obstacles en Annexes à l'article 57.

56.2.1.3 Classement et Primes

Un seul classement est établi à l'issue de l'épreuve.

Le montant des **points** est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

56.2.2 Finales Régionales

Une Finale Régionale par catégorie d'âge peut être organisée dans les régions ~~ou sur les Concours Interrégionaux de CSO Cycle Classique.~~

56.2.2.1 Conditions d'admission à la Finale régionale

Les critères de participation sont les mêmes que ceux des épreuves régionales.

Un cheval ne peut participer qu'à une seule Finale régionale Cycle Libre 2- 1.05m.

56.2.2.2 Déroulement

La finale régionale s'organise par catégorie d'âge et année de participation. Ainsi, la finale régionale de Cycle libre 2 est ouverte aux :

- chevaux de 5 ans, participant pour la 1^{ère} ou 2^{ème} année à des épreuves officielles de saut d'obstacles = CL2 / 5 ans
- chevaux de 6 ans, participant pour la 1^{ère} ou 2^{ème} année à des épreuves officielles de saut d'obstacles = CL2 / 6 ans

La 1^{ère} épreuve se déroule au barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

La 2^{ème} épreuve se déroule

- au barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/mn pour les chevaux de 5 ans ;
- au barème A au chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn pour les chevaux de 6 ans.

Le classement de la Finale régionale est effectué par addition des points de pénalités de deux épreuves. Les ex-aequo sont départagés par le chronomètre de la 2^{ème} épreuve pour les chevaux de 6 ans.

~~Les résultats en épreuves Finales régionales CL2/ 5ans génèrent des points de bonification pour le Championnat de la Finale Nationale CL2/ 5ans (cf. art. 56.2.3).~~

Sauf dérogation de la S.H.F., les deux épreuves sont organisées le samedi et le dimanche et/ou jours fériés.

~~56.2.3 Points de bonification pour la Finale Nationale CL2/ 5 ans~~

~~Sur chacune des deux épreuves des Finales régionales CL2/ 5ans, des points de bonification sont obtenus selon le barème suivant :~~

- ~~• parcours sans pénalité : 1 point;~~
- ~~• pénalités > à 0 et ≤ à 4 pts : 1/2 point.~~

56.3 Cycle libre 3

56.3.1 Épreuves régionales de Cycle Libre 3

56.3.1.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Les épreuves Cycle Libre 3 - 1.15m sont ouvertes aux jeunes chevaux de 6 ans ayant ou non déjà couru en épreuves officielles de saut d'obstacles (telles qu'elles sont définies à l'article 32.2 du Règlement Général).

56.3.1.2 Déroulement

Les épreuves régionales du Cycle libre 3 - 1.15m de Saut d'obstacles se déroulent au barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

Tracé et construction des obstacles en Annexes à l'article 57.

56.3.2 Finales Régionales

56.3.2.1 Conditions d'admission à la Finale régionale

Les critères de participation sont les mêmes que ceux des épreuves régionales.

Un cheval ne peut participer qu'à une seule Finale régionale Cycle libre 3- 1.15m.

56.3.2.2 Déroulement

La finale régionale s'organise par catégorie d'âge et année de participation. Ainsi, la finale régionale de Cycle libre 3 est ouverte aux :

- chevaux de 6 ans, participant pour la 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année à des épreuves officielles de saut d'obstacles = CL3 / 6 ans

La 1^{ère} épreuve se déroule au barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

La 2^{ème} épreuve se déroule au Barème A au chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

~~Le classement de la Finale régionale est effectué par addition des points de pénalités de deux épreuves. Les ex-aequo sont départagés par le chronomètre de la 2^{ème} épreuve.~~

Sauf dérogation de la S.H.F., les deux épreuves sont organisées le samedi et le dimanche et/ou jours fériés.

57 ANNEXES

57.1 Parcours

Dans un souci de formation, les Chefs de piste doivent s'attacher à la progressivité des parcours au cours de la saison, tout particulièrement pour les 4 ans et les épreuves de Cycle libre 1 - 0.95m.

57.1.1 Cotes

Epreuves de Cycle Classique de Saut d'Obstacles :

	Formation 1	4 ans Qualification	Formation 2	5 ans Qualification	Formation 3	6 ans Qualification
DROIT	100	115	110	125	120	135
OXER	95	110	105	115/120	115	125/130
OXER (largeur)	105/115	115/125	115/125	125/135	125/135	135/150

Epreuves de Cycle Libre de Saut d'obstacles :

	CL1 - 0.95m	CL2 - 1.05m	CL3 - 1.15m
DROIT	95	105	115
OXER	90	100	105/110
OXER (largeur)	100/110	110/120	120/130

Finale de Cycle libre de Saut d'Obstacles :

	Cycle libre 1 ^{ère} année 4 ans	Cycle libre 1 ^{ère} année 5 ans	Cycle libre 2 ^{ème} année 5 ans	Cycle libre 2 ^{ème} année 6 ans	Cycle libre 3 ^{ème} année 6 ans
DROIT Hauteur	95	100	105	110	115
OXER Hauteur	90	95	100	105	105/110
OXER Largeur	100/110	105/115	110/120	115/125	120/130

Note :

- Les cotes du Cycle Libre et du Cycle Classique pourront être modifiées de plus ou moins 5 cm en fonction des conditions techniques du terrain et du matériel disponible.
- Les cotes ci-dessus seront baissées de 5 cm jusqu'au 12 juillet inclus pour les 4, 5 et 6 ans cycle classique.
- Les cotes ci-dessus seront baissées de 5 cm jusqu'au 3 août inclus pour les 4, 5 et 6 ans cycle libre.
- Les cotes des Finales Nationales pourront être augmentées de 5 cm.

57.1.2 Tracé – Foulées

Le tracé comporte de larges changements de main, dans la mesure du possible autant à gauche qu'à droite. Les distances entre les obstacles doivent être justes. Elles doivent correspondre obligatoirement à :

- 4 foulées 17,50 à 19 m ;
- 5 foulées 22,5 m à 23,50 m ;
- 6 foulées 25 m à 26,50 m ;
- 7 foulées 28,5 m à 30 m ;
- 8 foulées 31,5 m à 33 m ;
- 9 foulées 33 m à 34,50 m (distance maximum).

Exception : pour les Formation 1, les distances sont répertoriées à l'article 57.2.1.1

57.1.3 Matériel

Les obstacles pour jeunes chevaux doivent inciter au respect.

Il est recommandé d'éviter le matériel trop « léger ». Les barres doivent avoir un front de 3,5 m minimum et un diamètre de 9 cm minimum.

Pour les épreuves de Cycle classique Formation 1 et 4 ans Qualification à l'exception des Finales nationales, des fiches creuses de 3 cm à 3,5 cm de profondeur sont utilisées sur le plan supérieur de l'obstacle.

Des fiches de sécurité sont obligatoires y compris à 4 ans sur le 2^{ème} plan des oxers (paddock et parcours), les 2 plans postérieurs des barres de Spa et des oxers à 3 plans et sur la barre barrant une rivière.

Une double chicane est autorisée pour l'ouverture/fermeture de piste.

57.2 Recommandations particulières selon le type d'épreuve

57.2.1 Formation

57.2.1.1 Parcours d'épreuves de saut d'obstacles Formation 1

➤ Principes généraux

Le parcours comprend 8 obstacles, dont un double soit 9 efforts.

Le parcours doit être coulant, au tracé simple, composé de trois lignes droites de deux obstacles à des distances justes et faciles de (cinq), six ou sept foulées et de 2 obstacles isolés.

Lorsque le concours propose deux épreuves Formation successives, le parcours comprend 12 obstacles dans lequel les chevaux sauteront lors du 1^{er} parcours les obstacles 1 à 8 et lors du 2^{ème} parcours les obstacles de 5 à 12. Les obstacles 9 à 12 seront différents des autres obstacles. Le 2^{ème} parcours pourra être légèrement plus technique. Le double est alors placé en n°8 dans le 1^{er} parcours et en n°4 dans le 2^{ème} parcours.

Les distances sont à respecter impérativement, mesurées au décimètre.

Le premier obstacle d'une ligne sera toujours un obstacle type « vertical » et le dernier, un obstacle de type « oxer montant ».

Le premier et le dernier obstacle de la ligne sont placés assez loin du tournant de façon à avoir une ligne droite de 20 mètres avant et après la ligne d'obstacles.

Les obstacles sont appelés, garnis et massifs et peuvent comporter trois plans au moins.

Le vertical sur bidet est obligatoire.

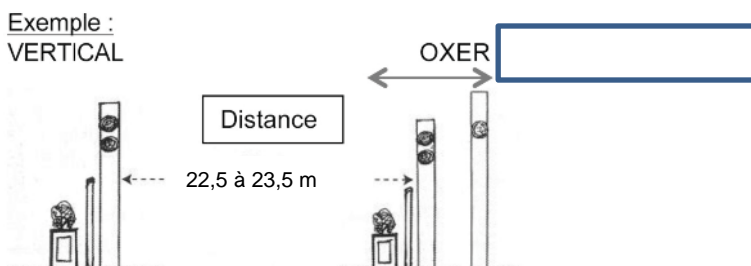
La rivière est obligatoire sur le terrain mais en option en fin de parcours.

➤ Mesure des distances

Dimension souhaitée du terrain : mini : 80 m par 40 m

Les distances entre les obstacles doivent être justes. Elles doivent correspondre obligatoirement à :

- 5 foulées 22,5 m à 23,50 m ;
- 6 foulées 25 m à 26,50 m ;
- 7 foulées 28,5 m à 30 m ;



57.2.1.2 Parcours d'épreuves de saut d'obstacles Formation 2

Les parcours doivent être du même type que ceux tracés pour les 5 ans Qualification.

Les parcours doivent comporter obligatoirement une rivière barrée en caoutchouc et éventuellement des obstacles naturels (bidet et éventuellement talus, contre-haut, contrebas).

57.2.1.3 Parcours d'épreuves de saut d'obstacles Formation 3

Le tracé du parcours des épreuves de Formation 3 est celui des épreuves de 5 ans Qualification ou 6 ans Qualification.

57.2.2 4 ans Qualification

➤ Distances

Il est conseillé de mettre des distances entre 2 obstacles supérieures à 6 foulées.

➤ Obstacles

Le parcours doit se composer d'une dizaine d'obstacles ou onze sauts maximum.

Le premier obstacle est de préférence un oxer montant non large. Il doit se situer dans la moitié de terrain la plus éloignée du terrain de détente pour faciliter le départ du jeune cheval.

Il est souhaitable de ne pas mettre le premier tournant dos au paddock.

Le parcours doit inclure quatre verticaux, sauf cas particulier. Dès le début de saison, ces verticaux sont appelés par des caissons de mur, des petites haies ou des barres, notamment sur les 2 premiers verticaux. Ces appels doivent se marier parfaitement avec l'obstacle afin d'éviter toute désobéissance.

En règle générale, il ne faut pas construire des oxers carrés (cubes). Ils sont difficiles d'abord et risquent de tromper le jeune cheval.

Il est nécessaire de faire sauter des haies au jeune cheval afin de l'affranchir. Une haie doit être incluse au moins dans un obstacle de volée. Cet obstacle garni est positionné de préférence, dans la deuxième moitié du parcours.

La construction des obstacles doit être faite avec beaucoup de soins. D'une manière générale les obstacles ne doivent pas être trop légers afin d'être mieux respectés sans effrayer les jeunes chevaux. Les obstacles fixes sont à proscrire.

➤ Combinaisons

Le double doit être facile, toujours à deux foulées.

La combinaison doit être en direction du terrain de détente et en fin de parcours.

Les combinaisons les plus classiques sont :

- oxer montant (90 x 95 x 105) suivi d'un vertical appelé à 10,90-11 m ;
- vertical appelé suivi d'un vertical appelé à 11-11m30 m ou d'un oxer à 10,90 m.

Les combinaisons ne doivent pas inclure de haie ou de soubassement, sauf dans les derniers parcours avant la Finale Nationale ; dans ce cas, la cote maximale ne doit pas être appliquée.

➤ Rivières

Le jeune cheval est très impressionné par l'eau.

De ce fait seules les rivières barrées et très bien construites peuvent être sautées. Si la rivière présente un danger ou une difficulté quelconque, elle est à proscrire. Les rivières barrées doivent être en caoutchouc.

Toute l'année elle est obligatoire sur le terrain et placée en option après la ligne d'arrivée en direction du terrain de détente. Elle doit toujours être barrée. Sa largeur doit être inférieure à 2,50 m.

La Finale Nationale comporte au moins une fois une rivière barrée.

➤ Obstacles en terre

Les obstacles en terre peuvent éventuellement être incorporés au parcours.

Seules les buttes très simples ou les banquettes ne présentant aucune difficulté peuvent être utilisées.

Dans tous les cas, il convient de proscrire à l'entrée ou à la sortie d'une butte des trous ou des fossés.

57.2.3 5 ans Qualification

Les parcours comprennent onze obstacles maximums.

Une diminution de la longueur du parcours entraîne automatiquement une diminution du nombre de sauts.

Le tracé est de type grand prix, sans aucune difficulté technique.

Dès le début de saison, les oxers peuvent être plus carrés.

Quelques barres de pied pourront être conservées en début de saison pour définitivement disparaître en 2ème partie de saison

Jusqu'au 12 juillet, le parcours doit comprendre : un ou deux doubles à une ou deux foulées.

A partir du **13 juillet**, le parcours doit comprendre :

- deux doubles à 1 ou à 2 foulées, ou
- un triple à 1 et 2 foulées ou 2 et 1 foulée avec des cotes modestes (cf. tableau des cotes article 57.1.1).

Lors du CIR et de la Finale Nationale, le 2^{ème} jour :

- 1 double et 1 triple ou
- 2 doubles

Les parcours doivent comporter obligatoirement une rivière barrée en caoutchouc et éventuellement des obstacles naturels (bidet et talus, contre-haut, contrebas).

Les distances entre les obstacles sont justes. Il est conseillé de mettre des distances entre deux obstacles supérieurs à 5 foulées.

57.2.4 6 ans Qualification

Les parcours sont de type grand prix national.

Les parcours comportent douze obstacles maximum en évitant les difficultés techniques (cf. tableau des cotes article 57.1.1).

Les parcours doivent comporter obligatoirement une rivière barrée en caoutchouc et éventuellement des obstacles naturels (bidet et talus, contre-haut, contrebas). Elle devra être **barrée jusqu'au CIR** mais pourra être non barrée à la Finale Nationale.

Les parcours doivent comporter :

- le 1^{er} jour : deux doubles à 1 ou 2 foulées ;
- le 2^{ème} jour : 1 double à une ou deux foulées + 1 triple à 1 et 2 foulées ou 2 et 1 foulée.

Lors du CIR et de la Finale Nationale, le 1^{er} jour : 1 double et un triple.

Il est conseillé de mettre des distances supérieures à 4 foulées entre deux obstacles.

57.2.5 Cycle Libre

57.2.5.1 Cycle Libre 1

Les parcours proposés sont de type 4 ans Qualification à l'exception du double à deux foulées qui est en option **jusqu'au 2 août** puis obligatoire à partir du **3 août**.

57.2.5.2 Cycle Libre 2

Les parcours proposés sont de type 5 ans Qualification.

Ils comprennent 10 à 11 obstacles.

Les parcours doivent comprendre 1 double à 1 ou 2 foulées obligatoire **jusqu'au 3 août**.

A partir de la semaine 20, les parcours doivent comprendre :

- deux doubles à 1 ou 2 foulées ou
- un triple à 1 et 2 foulées ou 2 et 1 foulée.

La rivière barrée est recommandée pendant la saison et obligatoire sur les finales régionales et nationales.

Le bidet est obligatoire.

Les deux épreuves de la Finale Nationale comportent des obstacles naturels et des combinaisons.

57.2.5.3 Cycle libre 3

Les parcours proposés sont de type 6 ans Qualification.

Ils comprennent 12 obstacles au maximum.

Les parcours doivent comporter 1 double à 1 ou 2 foulées obligatoires **jusqu'au 3 août**.

A partir de la semaine 20, les parcours doivent comprendre :

- deux doubles, ou
- un double à 1 ou 2 foulées et un triple 1 et 2 foulées ou 2 et 1 foulée.

La rivière barrée est recommandée pendant la saison et obligatoire sur les finales régionales et nationales.

Le bidet est obligatoire.

Les deux épreuves de la Finale Nationale comportent des obstacles naturels et des combinaisons.

57.3 Récapitulatif des parcours de Cycle Classique

		Formation 1	4 ans Qualification	Formation 2	5 ans Qualification	Formation 3	6 ans Qualification
Côtes	vert.	100	115	110	125	120	135
	oxer	95	110	105	115/120	115	125/130
	largeur	105/115	115/125	115/125	125/135	125/135	135/150
			moins 5 cm jusqu'au 12 juillet inclus		moins 5 cm jusqu'au 12 juillet inclus		moins 5 cm jusqu'au 12 juillet inclus
Obstacles	nombre	8 obstacles par parcours	10	10 ou 11	10 ou 11	max 12	max 12
	rivière barrée	en option en fin de parcours toute l'année	en option en fin de parcours toute l'année	Obligatoire	obligatoire	obligatoire	Obligatoire Barrée toute l'année, CIR inclus, sauf Finale
	bidet	obligatoire en vertical	obligatoire	Obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
	Double	Double obligatoire dès le début cote moins 5 cm	1 double à 2 foulées 10m90-11m	1 double jusqu'au 12 juillet inclus	1 ou 2 doubles jusqu'au 12 juillet puis 2 doubles ou 1 triple	2 doubles le 1 ^{er} jour	2 doubles le 1 ^{er} jour 1 triple + 1 double le 2 ^e jour
	Triple	2 foulées : 10,8m Placé en n°8 au 1 ^{er} tour	11m-11m30 vertical/vertical	puis 2 doubles ou 1 triple	CIR ou Finale le 2 ^{ème} jour : 1 double + 1 triple ou 2 doubles	1 triple + 1 double le 2 ^e jour	CIR ou Finale le 1 ^{er} jour : 1 double + 1 triple
		Formation 1 = Parcours monté de 12 obstacles + rivière 1 ^{er} tour (1 à 8) : 3 lignes droites + 2 obstacles isolés - 5 foulées 22 m, 6 foulées 26 m, 7 foulées 30 m 2 ^{ème} tour (5 à 12) : 8 obstacles avec lignes brisées		Identique 5 ans Qualification		Identique 5 ans Qualification ou 6 ans Qualification	
Vitesse		325 m/mn	325 m/mn	350 m/mn	350 m/mn	350 m/mn	350 m/mn
Barème		A sans chrono	A sans chrono	A sans chrono	A sans chrono	A sans chrono	1 ^{er} jour : A sans chrono 2 ^{ème} jour : A au chrono
Fiches		4 ans profondeur 30 à 35 mm 5 et 6 ans fiches normalisées					

57.4 Récapitulatif des parcours de Cycle Libre

	CL1	CL2	CL3
Vertical	95	105	115
Oxer	90	100	105/110
Largeur	100/110	110/120	120/130
Nombre	8 à 10	10 ou 11	max 12
Rivière Barrée (*)	En option en fin de parcours après ligne d'arrivée	Recommandé, obligatoire en finales régionales et nationales	Recommandé, obligatoire en finales régionales et nationales
Bidet	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Double (*)/ Triple	En option en fin de parcours après la ligne d'arrivée jusqu'au 2 août puis obligatoire à 2 foulées : oxer/vertical ou vertical	1 double jusqu'au 2 août puis 2 doubles ou 1 triple	1 double jusqu'au 2 août puis 2 doubles ou 1 triple et 1 double
	Idem 4 ans Qualification	Idem 5 ans Qualification	Idem 6 ans Qualification
Vitesse	300 m/mn	350 m/mn	
Barème	A sans chrono	A sans chrono sauf finales régionales et nationales pour les CL2/6 ans et CL3 : A au chrono	

(*) l'un ou l'autre